

SÉNAT ■ Corruption internationale

Après de nombreux mois de travail en lien avec « Transparency International France », Jean-Pierre Sueur, sénateur PS du Loiret, a pu faire adopter par le Sénat, à la quasi-unanimité, sa proposition de loi relative à la restitution des avoirs issus de la corruption transnationale. Selon la Banque mondiale, cette corruption ferait perdre chaque année aux pays en développement entre 20 et 40 milliards de dollars, soit 20 à 40 % de l'aide annuelle au développement.

La proposition de loi de Jean-Pierre Sueur crée un fonds qui sera alimenté par le produit de la confiscation des « biens mal acquis » par des oligarques qui « pillent » ainsi les ressources des pays pauvres. Alors que ces sommes sont aujourd'hui intégrées dans le budget de l'État, l'objectif est désormais qu'elles reviennent aux populations spoliées.

Cette proposition de loi répond au vœu du tribunal correctionnel de Paris, qui a condamné en 2017 le vice-président de la Guinée équatoriale pour faits de corruption.